

# SEANCE DU 25 Avril 2014

\*\*\*\*\*

**Nombre de conseillers en exercice : 11**

**Nombre de conseillers présents ou représentés : 11**

**Nombre de conseillers votants : 11**

Le vingt cinq Avril deux mil quatorze, le Conseil Municipal de la commune d'Argenvières dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de MAUPLIN Jean-Claude Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : **17/04/2014**

**PRESENTS** : M. MAUPLIN Jean-Claude, Maire, Mme MENARD Francine, M. PROST André, Mme TRINQUET Simone, Mme BRUNET Christine Annick, M. GERMAIN Bruno, Mme BROC Caroline, M. CHAMPROUX Martial, M. FOURMENTRAUX Yves, M. MARTIN José, M. MICHAUD Frédéric

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme MENARD Francine

## **► Approbation du compte de gestion 2013**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1<sup>er</sup> - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013 ;

2<sup>ème</sup> – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes ;

3<sup>ème</sup> – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

– *Acte déposé à la préfecture du Cher, le 28/04/2014*

## **► Compte administratif 2013**

En application de l'article L.2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal élit Madame Francine MENARD comme Président de séance pour débattre et voter le compte administratif 2013 dressé par Monsieur MAUPLIN Jean-Claude, Maire.

Monsieur Le Président de séance donne acte de présentation du compte administratif 2013, qui est résumé dans le tableau suivant :

## FONCTIONNEMENT

Recettes (titres émis) :	285 282,16 €
Dépenses (mandats émis) :	228 210,04 €
SOLDE	<u>57 072,12 €</u>
Report 2012	67 391,19 €
RESULTAT	<u>124 463,31 €</u>

## INVESTISSEMENT

Recettes (titres émis) :	29 952,04 €
Dépenses (mandats émis) :	42 990,54 €
SOLDE	<u>- 13 038,50 €</u>
Report 2012	26 945,29 €
RESULTAT	<u>13 906,79 €</u>

Monsieur Le Maire ayant quitté la séance,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
approuve le compte administratif de la commune pour l'exercice 2013.

– Acte déposé à la préfecture du Cher, le 28/04/2014

### **► Affectation du résultat 2013**

Le Conseil municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

décide d'affecter le résultat de fonctionnement (voir tableau en annexe) ainsi :

- Excédents de fonctionnement capitalisés (article 1068) : 93 702,21 €
- Report en fonctionnement (article 002) : 30 761,10 €

– Acte déposé à la préfecture du Cher, le 28/04/2014

### **► Vote des quatre taxes**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
décide de ne pas augmenter les taux des taxes d'habitation, du foncier bâti, du foncier non bâti et de la cotisation foncière des entreprises.

Pour l'année 2014, les taux suivants seront appliqués :

- Taxe d'Habitation : 19.50 %
- Taxe Foncière (bâti) : 11.39 %
- Taxe Foncières (non bâti) : 28.05 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 18.46 %

– Acte déposé à la préfecture du Cher, le 28/04/2014

### **► Budget 2014**

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal approuve le budget 2014 ci-dessous :

#### FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	301 832,10 €
Recettes :	301 832,10 €

#### INVESTISSEMENT :

Dépenses :	246 666,60 €
Recettes :	246 666,60 €

– Acte déposé à la préfecture du Cher, le 28/04/2014

### **► Budget Ordures Ménagères : Approbation compte de gestion 2013**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1<sup>er</sup> - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013 ;

2<sup>ème</sup> – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes ;

3<sup>ème</sup> – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

– *Acte déposé à la préfecture du Cher, le 28/04/2014*

### **► Budget Ordures Ménagères : Compte administratif 2013**

En application de l'article L.2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal élit Madame Francine MENARD comme Président de séance pour débattre et voter le compte administratif 2013 dressé par Monsieur MAUPLIN Jean-Claude, Maire.

Monsieur Le Président de séance donne acte de présentation du compte administratif 2013, qui est résumé dans le tableau suivant :

<u>FONCTIONNEMENT</u>		<u>INVESTISSEMENT</u>	
Recettes (titres émis) :	40 806,98 €	Recettes (titres émis) :	250,23 €
Dépenses (mandats émis) :	44 662,36 €	Dépenses (mandats émis) :	
SOLDE	<u>- 3 855,38 €</u>	SOLDE :	<u>250,23 €</u>
Report 2012	9 848,89 €	Report 2012 :	4 183,90 €
RESULTAT	<u>5 993,51 €</u>	RESULTAT	<u>4 434,13 €</u>

Monsieur Le Maire ayant quitté la séance,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
approuve le compte administratif de la commune pour l'exercice 2013.

– *Acte déposé à la préfecture du Cher, le 28/04/2014*

### **► Budget Ordures Ménagères : Budget 2014**

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal approuve le budget 2014 ci-dessous :

FONCTIONNEMENT :		INVESTISSEMENT :	
Dépenses :	49 000,00 €	Dépenses :	4 434,13 €
Recettes :	49 000,00 €	Recettes :	4 434,13 €

– Acte déposé à la préfecture du Cher, le 28/04/2014

#### **► Redevance ordures ménagères 2014**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer le montant de la redevance d'ordures ménagères pour l'année 2014 :

- famille ou foyer jusqu'à deux personnes : 140 €
- famille ou foyer de trois personnes ou plus : 180 €
- commerçant ou artisan : 180 €
- résidence secondaire : 140 €

La moitié de la redevance sera demandée sous forme d'acompte dans le premier semestre 2014 et le solde dans le deuxième semestre.

Les conditions d'assujettissement restent inchangées soit : les familles ou foyers seront assujettis à la redevance des ordures ménagères au prorata du temps passé sur la commune avec un minimum d'assujettissement d'un mois. Les personnes parties en cours d'année, ayant versé le premier acompte, seront remboursées si nécessaire.

– Acte déposé à la préfecture du Cher, le 28/04/2014

#### **► Redevance ordures ménagères - bâtiment communaux**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide que pour les ordures ménagères collectées à l'étang des Villedoigts, à l'étang du Gué au Roi ainsi qu'à la salle du foyer, la commune supportera une redevance d'un montant de 1 000 € pour l'année 2014.

– Acte déposé à la préfecture du Cher, le 28/04/2014

#### **► Frais scolaires école d'Herry**

Deux élèves fréquentent l'école d'Herry, la participation aux frais scolaires s'élève à 191€ par enfant pour l'année scolaire 2012/2013.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal donne son accord pour le règlement des frais de fournitures scolaires de l'année scolaire 2012/2013 s'élevant à 191€ x 2 = 382€.

– Acte déposé à la préfecture du Cher, le 28/04/2014

#### **► Subvention CFA Marzy**

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Le Directeur du CFA polyvalent situé à Marzy concernant une demande de subvention pour chaque élève domicilié sur la commune. Trois élèves sont domiciliés sur la commune.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accorde la somme de 50€ par élève domicilié sur la commune.

– Acte déposé à la préfecture du Cher, le 28/04/2014

### **► Amortissements factures SDE**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'amortir les factures établi par le Syndicat Départemental d'Energie concernant des travaux éclairage public et d'électrification rurale.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte d'amortir les factures du Syndicat Départemental d'Energie concernant des travaux éclairage public et d'électrification rurale sur une durée de cinq ans.

– *Acte déposé à la préfecture du Cher, le 28/04/2014*

### **► Régie pêche**

Monsieur informe le Conseil Municipal que pour faciliter le fonctionnement de la régie des droits de pêche et épuiser les stocks de carnets de tickets, il conviendrait que les tickets journaliers et cartes annuelles soient valables dans les deux étangs communaux.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte que les tickets journaliers et cartes annuelles soient valables dans les deux étangs communaux

– *Acte déposé à la préfecture du Cher, le 28/04/2014*

### **► Correspondant défense**

Le Conseil Municipal à procéder à l'élection du correspondant de défense :

– Monsieur André PROST

– *Acte déposé à la préfecture du Cher, le 28/04/2014*

### **Questions diverses :**

Elections européennes 25/06/2014 - bureau de vote

8h - 11h30	Mr Germain, Mr Martin, Mr Prost
11h30 - 15h	Mme Brunet, Mr Michaud, Mr Champroux
15h - 18h	Mr Mauplin, Mme Broc, Mr Fourmentraux

### **Etang du Gué au Roi**

L'ouverture de la pêche à l'étang du Gué au Roi se fera le jeudi 1er mai.